

**Organisation
Intergouvernementale
Panafricaine**

*Au service de l'innovation,
de la modernisation et de la
construction d'administrations pour
une Gouvernance Publique
Responsable*

منظمة إفريقية بيحكومية



**Pan African
Intergovernmental
Organization**

*Serving innovation,
Modernization and establishment
of administrations for
Responsible Public
Governance*

Depuis/Since 1962 ...

*Le CAFRAD rénové au service de la transformation globale, digitale, intelligente
et durable des administrations publiques et privées africaines*

**Rapport de la réunion collective sur les mesures relatives à l'intégration
du personnel au nouveau siège du CAFRAD à Rabat
Tenue à Tanger le 23/05/2025**

Date : 23 mai 2025

Heure : 14h30

Lieu : Tanger

Président de séance : Mme. Najat YAHICH, assistante du Directeur général

Participants :

- Mme Hasnaa EDDAALITI, responsable de l'Administration et des finances ;
- M. Aziz BENDOUKALI, chargé du protocole ;
- Mme. Dounia TAHIR, assistante du chargé du protocole,
- Mme. Basma BOUZIANI, assistante en communication
- Mme. Mariette NEMBOT, assistante des programmes de formation et de recherches ;
- Mme. Meriem G. TOUIL, Chargée de la division gestion des sessions ;
- M. Oussama BELKACEM, comptable du CAFRAD par intérim ;
- M. Zakaria SADDIK, responsable informatique ;

1. Introduction

Le personnel du CAFRAD tient à exprimer ses sincères remerciements au Directeur général, en sa qualité de leader de l'institution, dont la vision clairvoyante et l'engagement constant sont perçus comme des atouts majeurs pour surmonter les difficultés financières actuelles et inscrire durablement le CAFRAD sur la voie du redressement et du développement.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel réaffirme sa pleine disponibilité à accompagner le processus du transfert du siège du CAFRAD, conformément à la décision adoptée par le conseil d'Administration en 2007. Cette décision est perçue comme une occasion stratégique de repositionner l'institution et de mettre en œuvre la nouvelle vision inscrite dans sa feuille de route.



En application des instructions contenues dans le mémorandum n°110/CAFRAD/DG du 2 mai 2025 du Directeur général sur les mesures relatives à l'intégration du personnel au nouveau siège du CAFRAD à Rabat, Mme Najat YAHICH a convoqué l'ensemble du personnel à une réunion de sensibilisation tenue le vendredi 23 mai 2025.

Cette réunion avait pour objectif principal de présenter le contenu dudit mémorandum et de clarifier les modalités de mise en œuvre du transfert.

2. Déroulement de la réunion

La réunion a été ouverte par Mme Najat YAHICH, qui a tout d'abord adressé ses remerciements au personnel pour sa présence et sa disponibilité. Elle a ensuite précisé que son intervention se faisait à la demande du Directeur général, lequel lui a confié la mission de présenter le contenu du mémorandum et de sensibiliser le personnel quant aux dispositions à prendre en vue du transfert effectif du siège à Rabat.

Elle a par ailleurs rappelé que, selon les termes du mémorandum, un délai de deux mois est imparti pour finaliser le déménagement, et que Mme Hasna EDDAALITI, M. Oussama BENCACEM et elle-même ont été explicitement désignés pour veiller à la bonne exécution de cette transition.

Enfin, Madame YAHICH a annoncé l'ordre du jour, structuré comme suit :

1. Échange sur le contenu du mémorandum ;
2. Formulation des différentes préoccupations du personnel.

2.1 Echanges sur le contenu du mémorandum

À l'invitation de Mme Najat YAHICH, la parole a été donnée à *Mme Hasna EDDAALITI*, qui a ouvert son intervention en remerciant Mme YAHICH pour l'organisation de la réunion et pour ses efforts dans la communication avec le personnel.

Mme Hasna EDDAALITI a tenu à préciser qu'elle avait déjà apporté une réponse au Directeur général par voie électronique, ce qu'elle a tenu à confirmer en réunion. Elle a indiqué qu'elle ne s'oppose pas au principe du déménagement du siège à Rabat, mais qu'elle avait appelé l'attention du Directeur général sur plusieurs points liés à la mise en œuvre de cette décision.

Elle a, tout d'abord, rappelé l'importance cruciale du paiement régulier des salaires et de la régularisation des arriérés de salaires, en précisant que le personnel souffre du retard dans le paiement depuis plus de 15 mois, une telle situation, particulièrement préoccupante, compromet non seulement l'équilibre financier du personnel, mais aussi leur dignité et leur stabilité personnelle.

Elle a également insisté sur la nécessité d'appliquer rigoureusement le plan de déménagement, estimant que sa mise en œuvre permettrait au personnel

de préserver leurs droits fondamentaux et de bénéficier de conditions de travail décentes tout au long du processus de transition.

Par ailleurs, le coût de la vie à Rabat, sensiblement plus élevé qu'à Tanger, a été mis en exergue. À ce titre, elle a suggéré le versement d'une indemnité de logement, permettant de compenser cette charge supplémentaire pour le personnel qui va déménager.

Enfin, elle a souligné l'indisponibilité actuelle de locaux adaptés à Rabat, et a évoqué un incident survenu récemment, au cours duquel des représentants du ministère auraient occupé la porte de son bureau à Rabat et remis ses effets personnels au Directeur général, ce qu'elle a vivement déploré.

Prenant la parole à son tour,

Mme Basma BOUZIANI a exprimé son entier soutien aux propos de Madame Hasna EDDAALITI, qu'elle a jugé pertinents et représentatifs des préoccupations réelles du personnel.

Elle a rappelé son avis favorable au déménagement dans des conditions propices et a souligné que, même si la volonté de déménager à Rabat existe, les conditions actuelles ne permettent pas de garantir les droits fondamentaux des agents. Elle a rappelé le fait que, conformément au plan du déménagement, tout transfert de siège doit s'accompagner de mesures concrètes et préalables assurant la protection sociale, morale et professionnelle du personnel.

Elle a affirmé que l'application du plan de déménagement, ainsi que le paiement régulier des salaires et la liquidation des arriérés, constituent les prérequis d'une transition sereine. Ces conditions, a-t-elle ajouté, sont les garants d'un climat de travail apaisé et permettent aux agents de remplir leurs missions dans la dignité et la stabilité.

Prenant ensuite la parole,

M. Zakaria SADDIK a déclaré qu'il s'associe pleinement aux observations formulées par Madame Hasna EDDAALITI et Madame Basma BOUZIANI, que leurs interventions reflètent fidèlement les inquiétudes du personnel, et qu'il est disposé à déménager si les conditions nécessaires sont disponibles.

Mme Mariette NEMBOT est ensuite intervenue pour rappeler que la question du déménagement du siège du CAFRAD à Rabat n'est pas nouvelle, cette décision subsiste dans notre environnement institutionnel depuis 2007.

Elle a estimé qu'il est désormais évident de procéder à ce transfert, et a exprimé également sa disponibilité à accompagner ce processus, en espérant que cela se fasse dans le respect du plan de déménagement.

Par ailleurs, elle a tenu à attirer l'attention sur la situation du personnel de la maintenance, souvent négligé dans les discussions, et qui, selon elle, doit bénéficier des mêmes mesures d'accompagnement, y compris des indemnités appropriées.

Elle a insisté sur le fait que des dispositions concrètes et anticipées doivent être prises pour permettre à chacun de mieux se projeter dans ce déménagement imminent.

Prenant à son tour la parole,

Mme Meriem G. TOUIL a exprimé sa disponibilité de déménager et la nécessité d'appliquer rigoureusement le plan de déménagement, la régularisation des arriérés de salaires, la régularité du paiement des salaires et la mise en place de mesures d'accompagnement appropriées.

Elle a ajouté un point d'attention spécifique, en rappelant que la date du prochain Conseil d'administration est fixée au 15 juillet 2025, soit à une période qui coïnciderait directement avec le processus de transfert du siège. Elle a souligné qu'une telle concordance pourrait poser de sérieuses difficultés d'organisation.

De son côté,

M. Oussama BENCACEM a aussi exprimé sa disponibilité à déménager. Cependant, il a rappelé l'importance de respecter la décision du Conseil d'administration de 2007, qui fixe les grandes orientations relatives au transfert du siège du CAFRAD à Rabat.

Il a par ailleurs souligné que la situation financière actuelle du CAFRAD est critique, qu'elle ne permet pas l'application de la décision du Conseil d'Administration de 2007 et de supporter respectivement la régularité des salaires, le paiement des arriérés ainsi que les frais liés au déménagement. Face à ces contraintes budgétaires, il a proposé de différer la décision de transfert du siège, afin de mieux préparer les conditions financières nécessaires et d'éviter de compromettre la stabilité de l'institution.

M. Aziz BENDOUKALI, a pris la parole pour préciser que, malgré les contraintes financières évoquées, il demeure disposé à accompagner le déménagement du siège, et qu'il a envoyé un mail au Directeur général pour lui exprimer sa position claire sur le transfert.

Il a souligné l'importance de montrer une attitude constructive et proactive, afin de faciliter la transition tout en espérant que les mesures d'accompagnement nécessaires seront mises en place dans les meilleurs délais.

Mme Najat YAHICH a également pris la parole pour exprimer son accord avec l'ensemble des points soulevés par ses collègues. Elle a confirmé sa volonté de faire aboutir le déménagement vers le siège à

Rabat, tout en rappelant sur la nécessité que les droits fondamentaux du personnel soient pleinement respectés tout au long du processus du déménagement.

Elle a rappelé que le succès de cette transition dépendra de la prise en compte des préoccupations exprimées, notamment en matière de conditions de travail, de rémunérations et d'accompagnement social.

Enfin **Mme Dounia TAHIR** a également exprimé sa disponibilité à accompagner le processus du transfert du siège du CAFRAD à Rabat, qu'elle considère comme une opportunité pour le repositionnement de l'organisation. Toutefois, elle s'est interrogée sur les conditions concrètes de mise en œuvre du déménagement, notamment dans un contexte où le personnel ne reçoit pas de salaires réguliers et cumul près de 15 mois d'arriérés.

Enfin, elle a exprimé l'espoir que les dispositions nécessaires seront prises pour faire face à ces préoccupations majeures et permettre une mise en œuvre sereine du déménagement.

2.2. Principales préoccupations exprimées :

Au cours de la réunion, plusieurs préoccupations ont été exprimées autour des points suivants :

- **Régularité du paiement des salaires** : Le personnel a souligné que les salaires ne sont plus versés de manière mensuelle, comme l'exige pourtant l'article 127 du Statut du personnel du CAFRAD. Cette irrégularité crée une insécurité financière permanente.
- **Prise en charge partielle des frais de transport** : Le remboursement proposé de 50 % des frais ferroviaires a été considéré insuffisant. Ce pourcentage ne permet pas de compenser les frais réels.
- **Arriérés de salaires** : À ce jour, la plupart des agents cumulent près de quinze (15) mois de salaires impayés, rendant toute charge supplémentaire impossible à supporter.
- **Inquiétudes liées à la forme et au contenu du mémorandum** : Plusieurs membres ont exprimé leur inquiétude concernant les modalités et le calendrier imposé par le mémorandum n°110/CAFRAD/DG du 2 mai 2025, notamment quant à l'organisation du Conseil d'Administration qui aura lieu le 15 Juillet et l'indisponibilité des fonds permettant de supporter les frais liés au déménagement.

3. Conclusion

Au terme de cette réunion, l'ensemble du personnel réitère ses remerciements à Monsieur le Directeur général pour les efforts entrepris en vue de restructurer et redynamiser le CAFRAD, ainsi que pour avoir permis la tenue de cette rencontre, offrant ainsi un cadre d'écoute et d'expression des préoccupations collectives.







En outre, le personnel réaffirme son attachement au CAFRAD et à ses missions, ainsi que sa volonté de contribuer à son développement dans le respect des valeurs d'équité, de transparence et de dignité professionnelle.

L'ensemble du personnel a exprimé sa volonté claire d'accompagner le processus de transfert du siège à Rabat, dans un esprit constructif et avec le souci constant de faire avancer l'institution. Toutefois, cette disposition s'inscrit dans l'exigence que ce changement structurel garantissant le respect des droits fondamentaux du personnel.

Les interventions ont unanimement souligné l'urgence de régulariser les situations salariales et sociales en suspens, de mettre en œuvre le plan de déménagement opérationnelle qui prend en considération le retard des paiements des salaires.

Enfin, le personnel espère que des mesures concrètes seront prises dans les meilleurs délais pour permettre la mise en œuvre effective du transfert dans des conditions justes et durables.

La réunion s'est clôturée à 15h.
Fait à Tanger, le 23/05/2025

Nom et Prénom	Signature
Najat YAHICH	
Hasna EDDAALITI	
Aziz BENDOUKALI	
Dounia TAHIR	
Basma BOUZIANI	
Mariette NEMBOT	
Meriem G. TOUIL	
Oussama BELKACEM	
Zakaria SADDIK	